

CALENDRIER 2023-2024 – FACULTÉ D'ÉDUCATION

	Trimestre automne 2023	Trimestre hiver 2024	Trimestre été 2024	Demi-trimestre mai-juin 2024	Demi-trimestre juillet-août 2024
Journée d'accueil	Date indiquée par le programme	s/o	s/o	s/o	s/o
Début du trimestre	28 août Exception : BEPP II, III et IV : les stages débutent selon les calendriers des centres de services scolaires. BEP : Des activités pédagogiques débutent deux fins de semaine plus tôt. BASS II et III : les activités de la Clinique Pierre-H.-Ruel débutent selon le calendrier du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke	4 janvier Exception : BEPP II et III, les stages débutent selon les calendriers des centres de services scolaires. BASS III : les activités de la Clinique Pierre-H.-Ruel débutent selon le calendrier du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke	29 avril	29 avril	27 juin
Activités de la Rentrée	30 et 31 août	s/o	s/o	s/o	s/o
Début des stages coopératifs	5 septembre	8 janvier	6 mai	s/o	s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (art. 4.1.5 du Règlement des études)	15 septembre ou autre date indiquée par le programme ¹	21 janvier ou autre date indiquée par le programme ¹	21 mai ou autre date indiquée par le programme ¹	Date indiquée par le programme ¹	Date indiquée par le programme ¹
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (annexe 6 du Règlement des études)	15 septembre ou autre date indiquée par le programme ²	21 janvier ou autre date indiquée par le programme ²	21 mai ou autre date indiquée par le programme ²	Date indiquée par le programme ²	Date indiquée par le programme ²
Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant	21 septembre (stage hiver 2024)	21 janvier (stage été 2024)	15 mai (stage automne 2024)	s/o	s/o
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	Avant le dernier tiers de l'activité ou date indiquée par le programme	Avant le dernier tiers de l'activité ou date indiquée par le programme	Avant le dernier tiers de l'activité ou date indiquée par le programme	Avant le dernier tiers de l'activité ou date indiquée par le programme	Avant le dernier tiers de l'activité ou date indiquée par le programme
Entrevues des stages coopératifs	Tout au long des trimestres, incluant pendant les semaines de relâche				s/o
Fin des stages coopératifs	15 décembre	19 avril	16 août	s/o	s/o
Fin du trimestre	22 décembre	26 avril ³	23 août	26 juin	23 août
Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o	27 et 28 avril	24 et 25 août	s/o	24 et 25 août
SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES					

Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Fête du Travail : 4 septembre Journée nationale de la vérité et de la réconciliation : 29 septembre Jour de l'Action de grâce : 9 octobre	Vendredi saint : 29 mars Pâques : 30 mars au 1er avril	Journée nationale des Patriotes : 20 mai Journée nationale du Québec : 24 juin Fête du Canada : 2 juillet	Journée nationale des Patriotes : 20 mai Journée nationale du Québec : 24 juin	Fête du Canada : 2 juillet
Journée réservée aux activités étudiantes	31 août Exception : BEPP II, III et IV en stage BASS II et III (maintien des activités de la Clinique Pierre- H.-Ruel)	31 janvier Exception : BEPP III en stage BASS III (maintien des activités de la Clinique Pierre-H.-Ruel)	s/o	s/o	s/o
Semaine de relâche	23 au 27 octobre Exception : BEPP IV en stage	4 au 8 mars	S'il y a lieu, déterminer par le programme	S'il y a lieu, déterminer par le programme	S'il y a lieu, déterminer par le programme
Collation des grades <i>Suspension au campus principal seulement</i>	23 septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec <i>Suspension au campus principal seulement</i>	s/o	s/o	17 au 20 mai	17 au 20 mai	s/o

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter les calendriers mis à jour, visitez le www.USherbrooke.ca/registraire/calendriers/

Note 1 : Dans le respect de l'article 4.1.5 du Règlement des études

Note 2 : Dans le respect de l'annexe 6 du Règlement des études

Note 3 : Les étudiantes et les étudiants du Baccalauréat en psychoéducation (1ère année) termineront l'activité pédagogique PSE195 le 3 mai 2024